



Une emprise agricole forte sur le territoire

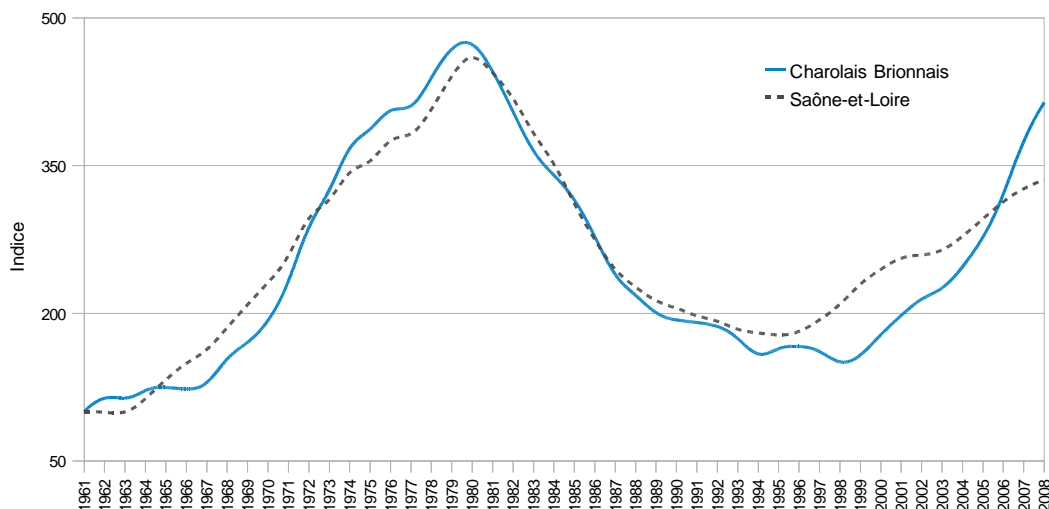
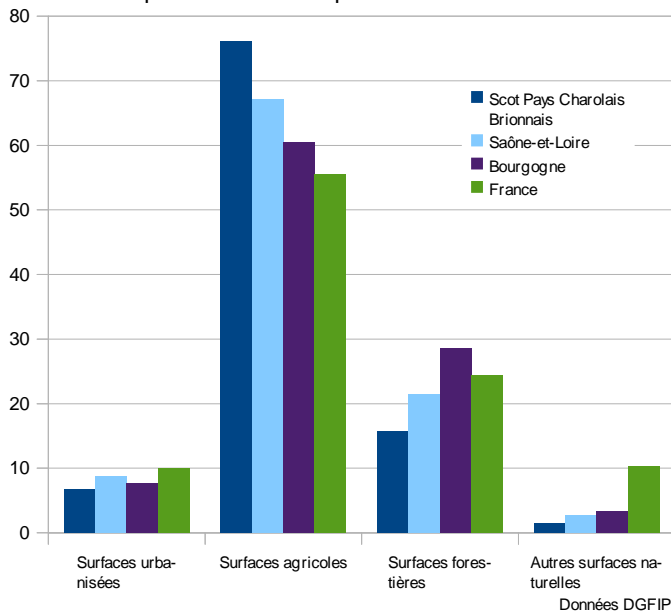
A l'échelle du Scot du Charolais Brionnais, l'espace urbanisé représente aujourd'hui moins de 7 % du territoire. L'emprise agricole y est très importante avec plus des trois quarts du territoire dédiés, pour une SAU de plus de 170 000 ha, soit près d'un tiers de la SAU départementale.

Un niveau de consommation d'espace relativement faible mais en progression ces dix dernières années

Pour 5 ha artificialisés sur le département de la Saône-et-Loire, près d'un hectare concerne le territoire du SCOT du Charolais Brionnais. Même si le niveau d'artificialisation sur ce territoire est relativement faible, l'évolution de la consommation d'espace sur les cinquante dernières années suit les tendances observées à l'échelle de la Saône-et-Loire.

L'urbanisation s'est développée dans les années soixante avec par la suite un ralentissement puis une reprise en fonction des politiques d'urbanisme et d'habitat mises en oeuvre et de l'activité économique.

Répartition de l'occupation du sol en 2008



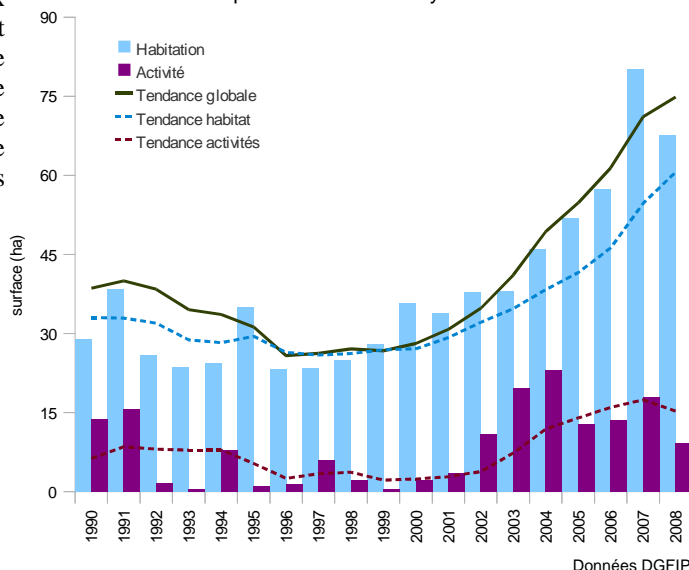
Tendance longue de la consommation d'espace pour l'habitat

Indice de la surface annuelle des parcelles bâties (100 en 1961)

Données DGFIP

Le rythme de l'urbanisation s'est à nouveau accéléré sur les dix dernières années, de façon plus marquée sur le territoire du Scot qu'à l'échelle départementale. Aujourd'hui, même si l'extension de l'urbanisation tend à ralentir globalement en 2008, le niveau de consommation d'espace reste parmi les plus élevés des cinquante dernières années sur le territoire. L'essentiel de cette consommation concerne l'habitat même si depuis 2002 les espaces à vocation économique tendent à se développer.

Surface annuelle parcelles bâties - Pays Charolais Brionnais



Méthodologie:

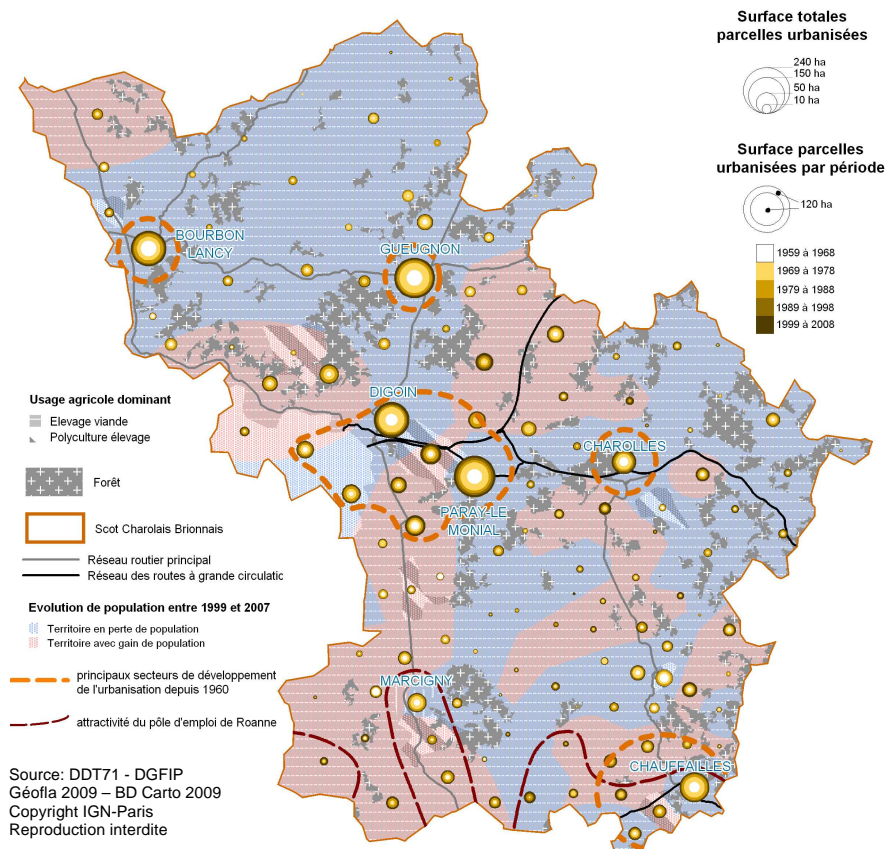
Les indicateurs proposés dans ce document permettent d'illustrer des tendances, les valeurs absolues sont à utiliser avec précautions du fait de la méthode et des données utilisées.

Pour les graphes ci-dessus, la méthode utilisée prend en compte les surfaces des parcelles supportant des constructions tel que logements, locaux d'activités, équipements sportifs, parcs urbains. Dans les évolutions, les espaces non cadastrés (voiries) n'ont pas pu être pris en compte. Pour autant, on estime à l'échelle du Pays Charolais Brionnais que cela représente aujourd'hui 8 000 ha soit près de la moitié de la surface artificialisée.





Consommation foncière de 1959 à 2008



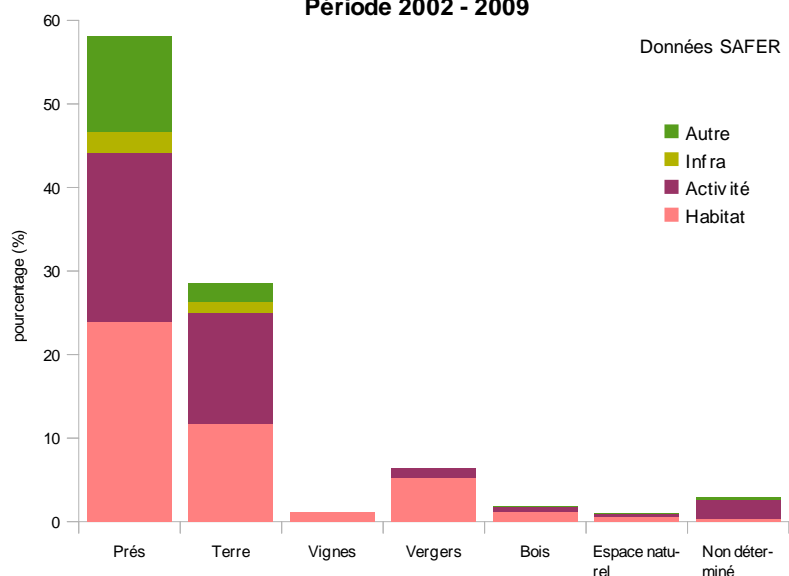
Une consommation d'espace aujourd'hui plus diffuse ...

Sur les cinquante dernières années, l'urbanisation s'est développée de manière concentrée sur cinq pôles locaux (commune de Bourbon Lancy, commune de Gueugnon, commune de Charolles, secteur de Digoin Paray-le-Monial et le secteur de Chauffailles).

On relève une urbanisation récente diffuse sur le territoire, plus marquée sur la frange sud du Charolais Brionnais, notamment dans les villages proches des axes routiers reliant le pôle d'emploi de Roanne. Le nombre d'actifs résidents dans cette frange et travaillant sur Roanne tend en effet à augmenter.

Par ailleurs, même si le niveau d'artificialisation reste relativement faible par rapport à d'autres territoires de Saône-et-Loire, les surfaces urbanisées progressent dans des secteurs en perte de population et où la vacance dans le parc de logement est parfois élevée. En outre, sur les secteurs gagnant de la population, la progression des surfaces urbanisées excède parfois largement celle de la population, résultat d'une offre de terrains à bâtir de grande taille. Sur les cinquante dernières années, la surface moyenne des parcelles pour l'habitat individuel a plus que doublé, en passant de 900 m² en 1965 à près de 2000 m² en 2008.

Nature des terres artificialisées ou en voie de l'être Période 2002 - 2009



... essentiellement au détriment d'espaces agricoles

À l'échelle du Charolais Brionnais, la majorité des espaces artificialisés sur les dix dernières années sont pour la plupart des espaces à usage agricole orientés vers l'élevage (60 % de prés et 30 % de terres). Les espaces forestiers et naturels semblent peu impactés par l'artificialisation.

Les espaces artificialisés créés à partir des espaces agricoles sont depuis 2002 principalement destinés au développement de l'habitat individuel (44 %) et d'espaces à vocation économique (38 %).

Le territoire du Charolais Brionnais compte le quart des surfaces artificialisées du département, pour les activités.

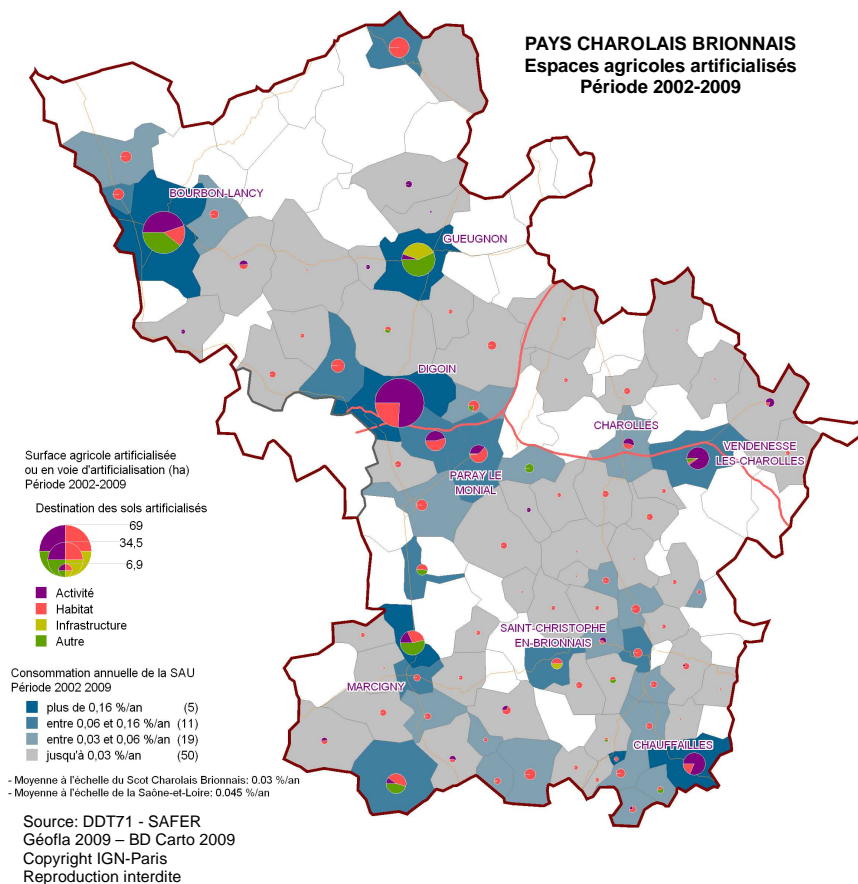
Méthodologie pour déterminer la nature des surfaces artificialisées:

Les données utilisées sont issues des déclarations d'intentions d'aliéner (DIA) adressées par les notaires à la SAFER et des ventes réalisées par cette dernière. Le marché de l'artificialisation comprend à la fois des terrains individuels acquis brut, des acquisitions de promoteurs et de collectivités, ainsi que des emprises d'infrastructures. Les terrains sont notifiés au moment où ils sortent de l'agriculture avant viabilisation et division éventuelle. La nature des surfaces artificialisées est identifiée à partir de la nature cadastrale des parcelles, issue des fichiers fonciers de la DGFIP.





CHANTIER AGRICULTURE SCOT
Territoire d'étude projet de Scot Charolais Brionnais
Économiser les espaces agricoles et forestiers (3/4)



La traversée du territoire par la RCEA, la problématique de la concentration et de la spécialisation des activités industrielles, la concurrence entre territoires ont fait émerger depuis plusieurs décennies des projets de développement d'espaces à vocation économique. Les aménagements successifs de la RCEA et son effet "vitrine" ont par la suite conforté les ambitions de développement des territoires.

Les aménagements se concrétisent peu à peu le long de cet axe routier. Sur les dix dernières années, la moitié des surfaces artificialisées à l'échelle du pays Charolais Brionnais, pour les activités industrielles, artisanales et commerciales, concerne des zones d'activités le long de la RCEA. Les activités accueillies sont pour l'essentiel des activités commerciales, logistiques et de services. Les enjeux liés à la préservation des paysages et à l'image du territoire sont ici particulièrement forts.

A l'heure actuelle, on recense à l'échelle du pays Charolais Brionnais près de 1 000 ha dédiés aux activités économiques (zones d'activités et commerciales existantes, zones réservées à l'accueil d'activités économiques dans les documents d'urbanisme).

Artificialisation des sols, unique phénomène de perte d'espaces agricoles ?

Si l'artificialisation se fait essentiellement au détriment d'espaces agricoles, en revanche la disparition des terres agricoles n'est pas le seul fait de l'artificialisation.

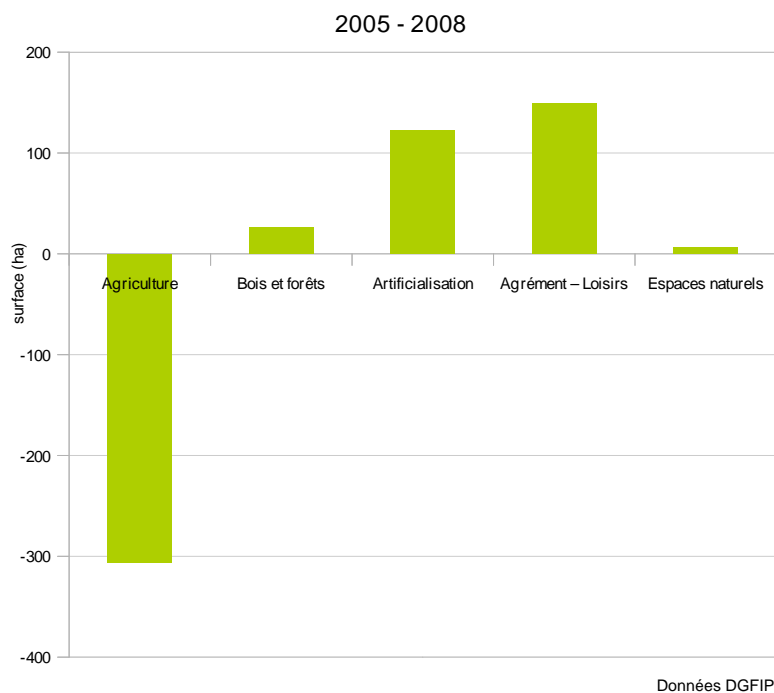
Des changements d'usage de terres agricoles interviennent. Des terres perdent leur vocation agricole parce qu'elles sont acquises dans un but "récréatif" (loisirs, terrain d'agrément, agrandissement de jardins, espace tampon de "tranquillité" des résidents sur les parcelles attenantes à une habitation, pâturage pour animaux...). Ce marché de l'espace de loisirs est plus actif dans le sud du Charolais Brionnais*.

Les terres perdent aussi leur vocation agricole dans le cas de rétention foncière, dans l'attente d'une ouverture à l'urbanisation lors d'une prochaine révision des documents d'urbanisme. Elles ne sont plus cultivées, plus entretenues, dérivant ainsi vers de l'espace naturel.

A la différence de l'artificialisation, la vocation agricole n'est ici pas définitivement perdue (terres en friches cultivées à nouveau, fermage sur terres attenantes à une résidence ...). Ainsi, la création ou la reprise d'espaces agricoles existe, principalement sur de l'espace naturel.

Enfin, l'abandon de terres et la transformation directe en surfaces boisées restent marginaux sur ce territoire.

Evolution des surfaces cadastrées selon la nature d'occupation



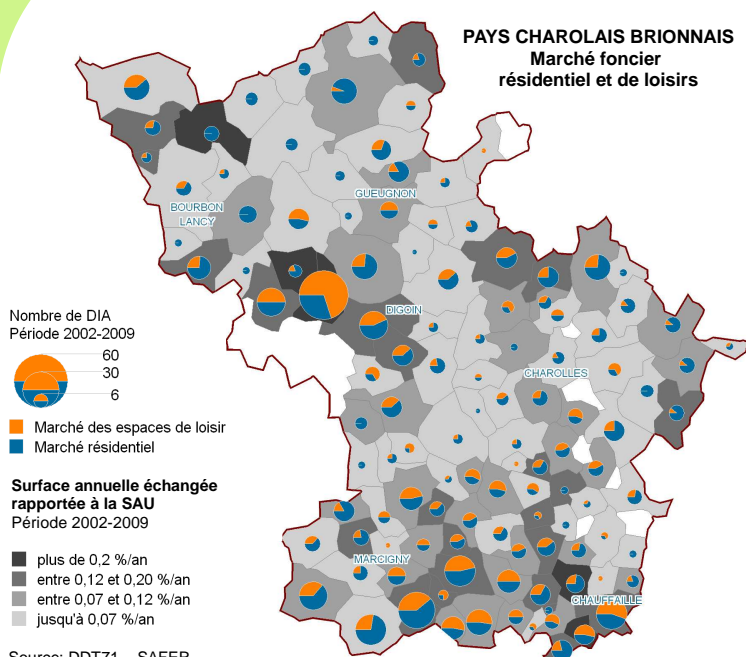
* voir carte sur les marchés foncier résidentiel et de loisirs p:4



CHANTIER AGRICULTURE SCOT

Territoire d'étude projet de Scot Charolais Brionnais

Économiser les espaces agricoles et forestiers (4/4)



Par ailleurs, le marché résidentiel des “maisons à la campagne”, qui regroupe d'anciens corps de ferme avec parfois beaucoup de foncier, et le marché foncier de loisirs peuvent fragiliser le milieu agricole (mitage de l'espace agricole, cohabitation difficile entre résidents et agriculteurs...). Ils représentent un volume d'échange de près de 130 ha par an avec une vocation agricole pouvant être fluctuante (entretien difficile de grandes surfaces par les propriétaires résidents, changement de propriétaire ...).

Structure du parcellaire agricole

Le Charolais Brionnais compte près de 29 000 îlots* déclarés dans la PAC, pour une SAU de 170 000 ha. Une exploitation regroupe en moyenne 15 îlots, pour une surface médiane de 2,7 ha. La structure du parcellaire agricole semble davantage morcelée dans le sud du Charolais Brionnais avec une part plus importante de petits îlots.

Le morcellement et l'éloignement des parcelles du siège d'exploitation sont des facteurs importants dans l'organisation du travail des agriculteurs. L'analyse de l'éloignement moyen** des îlots par rapport au siège d'exploitation fait apparaître une dispersion relativement faible, avec 67 % des exploitations disposant des îlots à une distance moyenne* de 2 km du siège. Globalement, près d'un tiers de la SAU du territoire se situe à plus de 2 km du siège des exploitations.

Sur les exploitations à dominante élevage, les petites parcelles isolées difficilement utilisables pour le pâturage peuvent être valorisées par la fauche pour la production fourragère. Toutefois, une dispersion importante de ce parcellaire peut alourdir le temps de travail avec une part importante de transport.

Le morcellement du foncier agricole peut favoriser le marché des espaces de loisirs et de l'habitat individuel.

Un marché du foncier agricole encore dominé par les acteurs agricoles

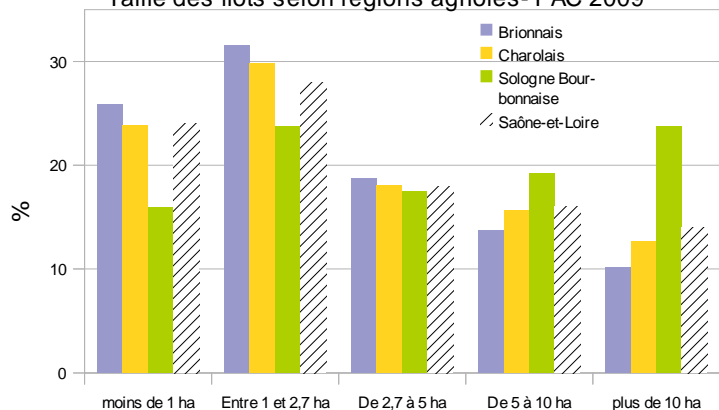
Malgré une forte baisse en 2009, les acteurs agricoles conservent une place importante sur le marché des terres agricoles (bâties ou non bâties) dans le Charolais Brionnais, avec plus des trois quarts des surfaces échangées. Les acquéreurs non agricoles sont davantage présents sur le marché des terres agricoles bâties. En revanche, les collectivités sont très peu présentes sur ce marché.

Le mode d'exploitation en faire valoir indirect (fermage) est très présent en Saône-et-Loire, avec 82 % des surfaces agricoles exploitées, en 2007. Il permet à l'exploitant titulaire d'un bail sur des terres agricoles d'être prioritaire lors de la vente du fond par le propriétaire.

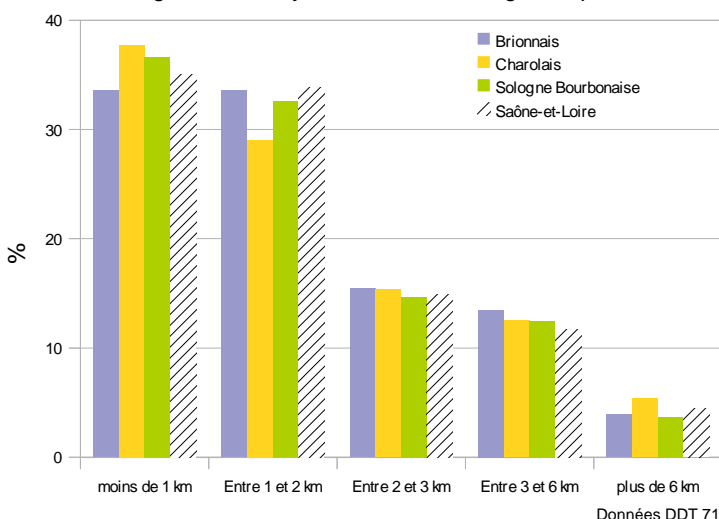
A l'échelle du Charolais Brionnais, sur la période 2005-2009, dans plus de la moitié des transactions comportant un bail, l'exploitant qui louait les terres en devient propriétaire. Cette part est plus importante qu'entre 2002 et 2005. Ainsi, le bail favorise le maintien en place des exploitants et par conséquent l'usage agricole des terres, au moins tant que l'exploitant exerce son activité.

*: Ne sont concernés que les îlots exploités par les agriculteurs de Saône-et-Loire.
 **: distance moyenne établie entre le siège d'exploitation et le centre des îlots, pondérée par la taille des îlots.

Taille des îlots selon IGZ régions agricoles - PAC 2009



Eloignement moyen des îlots du siège d'exploitation



Définitions et Méthodologie:

Dans le cadre de la PAC, un îlot est constitué par un ensemble de parcelles culturales exploitées par un même agriculteur, défini entre des limites pérennes (route, cours d'eau, haies, îlot exploité par un autre agriculteur, etc...).



MISSION « CONNAISSANCE DES TERRITOIRES ET PROSPECTIVE »

37 Bd Henri Dunant – BP 94 029 – 71040 MÂCON Cedex 9
 Tél : 03.85.21.28.00 – Fax : 03.85.38.01.55. - Mél: ddt-directeur@saone-et-loire.gouv.fr
 Internet : <http://www.saone-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr/>